PLAGIAT !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres s’étonne souvent, du manque d’inspiration (en règle générale), concernant les « **inovations inédites** » de la ville de Chartres.

GUILLAUME BONNET

6e Adjoint au Maire en charge du Commerce et de l’amélioration du Cadre de vie.

- Politique de développement du commerce et de l’artisanat.
- Proximité, circulation et stationnement.
- Accueil des nouveaux arrivants.

Profession : Conseiller technique.

À l’instar de la réactualisation d’un vieux projet, porté par la mairie en **2023** et repris récemment à son compte, par le 6éme adjoint **M. Guillaune Bonnet.**

– Source : (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/vers-un-developpement-de-la-livraison-a-velo-cargo-a-chartres_14388074/

Une idée qui visait à supprimer, durant certains créneaux horaires, les livraisons dans le centre ville, par le nombre croissant de camions et camionnettes, qui stationnaient pour la plupart de façon anarchique, au grand dame des habitants et piétons (…)

Un arrêté municipal avait [même] été lancé, définissant les nouvelles règles en matière de livraisons, dans le centre. Peine perdue, puisqu'il n'a jamais été respecté avec aucun effet, chacun des livreurs ayant une « **excellente** » raison de faire son travaille, au jour et heure de son choix !

Et puis, les commerçants n'étaient pas « **forcément d'accord** » avec cette idée, pour des raisons pratiques et liée directement au chiffre d'affaire.

https://geodis.widen.net/s/ktq6kdhjfx/cp-chartres-livraison-urbaine–04-09-23-vdef

Face au mécontentement grandissant des riverains, (**à quelques mois des élections municipales**) l'adjoint à dû se résoudre à proposer, dans l'urgence, une solution… quitte à fouiller dans les vieux dossiers. Chapeau bat, Monsieur Bonnet.

Seulement, difficile de faire du neuf avec du vieux, surtout quand l'idée de départ avait déja été « **empruntée** » à une autre personne.

Après neuf ans de procédures, Chartres Métropole et la région Centre-Val de Loire subventionnent le projet artisanal eurélien à hauteur de 500.000 €. © SCIC OXYGENE

La SCIC OXYGÈNE va pouvoir se développer après un combat de neuf ans mené, entre autres, par l'artisan Dominique Redouté. © agence de Chartres

– source : (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/pourquoi-il-a-fallu-neuf-ans-a-la-societe-cooperative-d-interet-general-oxygene-pour-voir-ses-projets-aboutir_13721170/

L’instigateur du projet **M. Dominique Redouté**, avait de grands

projets pour son avenir et développement, depuis 2007, il prévoyait la construction d'un batiment en bordure de rocade (Mainvilliers), il avait trouvé les nécessaires financents et soutients politiques, pour voir l'aboutissement de **S**on idée !

Une idée tellement formidable, quelle n'a pas manqué d'attirer l'attention de certains prédateurs, sans scrupule, et c'est ainsi qu'il a assité impuissant à la vampirisation, du rêve de sa vie !

– source : « historique de l'affaire » !

https://cactus.press/histoire-doxygene-on-nest-pas-dans-un-pays-communiste/

– pour poursuive : source (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/rebondissement-dans-le-projet-oxygene_1177999/

Une affaire « ordinaire » parmi tant d'autres, pour la mairie et l'agglomération de Chartres !

Pour **MédiaChartres,** ce comportement (habituel) à **Chartres/Agglomération,** ne comporte aucun aspect de respectabilité, à l'égard de ceux qui l'utilise à des profits d'ambitions et d'enrichissements personnel, mais inciterait plutôt au **total mépris** (CQFD).

Alexandra Simoni

POUCE D'OR 2025

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Retour de la saison de l’attribution des prix et récompenses, **MédiaChartres** n’échappe pas au phénomène.

Fait rarissime… pour la première fois, le prix du « **Pouce d’or** » à été décerné à l’humanité par le jury, à une représentation nationale, « **la justice**« , et en particulier pour les actions de **certains des ses représentants** auprès du **TGI** (Tribunal de grande instance) de **la ville de Chartres** (28000). Juges : aux affaires familiales/ pénales/ Avocats/ Procureurs (…)

L’année **2024** a amené **MédiaChartres** à enquêter sur de nombreuses affaires. Toutes ont un point commun « **les verdicts**« .

Sur les affaires familiales (**les plus nombreuses**) les incohérences dans le traitement des dossiers (selon l’avis d’experts), ne laissent aucune place au doute. Malgré les preuves irréfutables de la défense, les Juges condamnent des plaignants-es aux bénéfices des accusés (?) – Cit : **L’ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit.** Aristote

Concernant le Pénal, ce qui à le plus attiré notre attention en 2024, demeure « **l’affaire** » du référent de l’association

Anticor. Pour : la gestion/ la rapidité/ un dossier édulcoré de ses pièces essentielles/ la forme inclusive et douteuse de l'instruction/ le jugement et les manifestes « **égarements** » complices, avec la façon dont ce dossier à été clôturé **Trés rapidement** […]

La justice focalise actuellement et particulièrement l'attention des Français, à la lectures des nombreux et récurents « **faits divers** » qui illustrent malheureusement, le quotidien de la vie d'aujourd'hui.

MédiaChartres, n'ignore rien des problèmes de l'institution judiciaire Française, manque de moyens, d'effectifs, etc, **mais en ce qui concerne Chartres, cela n'explique pas tout,** des questions restent en suspens !

Hasard du calendrier, le multiplex cinéma de Chartres « **Les enfants du Paradis** » lance la **4éme édition du film judiciaire**, avec pour fil d'ariane, le long métrage réalisé par le commédien **Yvan Attal,** titre : « **Les choses humaines** » (voir la bande annonce) **ICI** : **https://www.youtube.com/watch?v=-GsG-xPDV7c**

Jusqu'au **30 mai,** des intervenants du monde judiciaire, animeront des débats sur scène et sur le thème actuel, « **les viols, face à la justice**« , **MédiaChartres** **n'a pas été convié** (simple oublie ?).

Nous aurions profité de cette occasion, **pour souligner d'autres films** sur le triste sujet : comme celui-ci (**admirable et révélateur**), à voir absolument en entier **ICI** : **https://www.arte.tv/fr/videos/109097-000-A/la-fille-qu-on-appelle/**

Il résume à lui seul, comment le pouvoir et l'argent, peuvent peser sur la « justice » et la rendre insoutenable pour les victimes.

Un sujet qui ne voit pas le bout de son tunnel, souvenez-vous : https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/comment-un-viol-a-l-universite-de-stanford-est-devenu-une-affaire-nationale-auxetats-unis_1493009.html

Un véritable chemin de croix pour les justiciables, qui est bien souvent trop long, exemples du moment : https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/chronologie-affaire-betharram-francois-bayrou-retour-sur-plus-de-50-ans-de-silences-et-de-non-dits-2351258.html

où encore : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_viols_de_Mazan

et dans notre rétro : https://www.facebook.com/watch/?v=1677543592832035

MédiaChartres, (à méditer).

(CQFD)

Martine Leroy

AU NORD, C’ÉTAIT…

MédiaChartres soutien, plus que jamais,

Le titre « **Au Nord, c’était…** » fait de suite penser à une chanson de **Pierre Bachet**, (décédé il y a juste 20 ans), et qui

à laissé un inoubliable hymne au club de foot de **Lens** : **https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=au+nord+c%27%c3%a9tait+les+corons&&mid=FC43517A20C164A033FBFC43517A20C164A033FB&FORM=VAMGZC**

Pour **MédiaChartres**, il est certain que cette chanson ne fait pas l'unanimité auprès de **Jean-Pierre Gorges** (maire de Chartres et président d'agglomération), et ceci, **pour plusieur raisons !** En premier lieu, « **le Nom** » qui évoque chez lui une réaction épidermique (éruptions cutanées) et aigreurs d'estomac […] (ndlr)

URBANISME ■ La justice annule le volet commercial du plateau Nord-Est dans la convention Action Cœur de Ville

Nouvelle contrainte pour le projet PNE

L'aménagement du plateau Nord-Est (PNE), à Chartres, fait face à une nouvelle contrainte. L'inclusion de son volet commercial dans le périmètre Action cœur de ville vient d'être annulée par la cour administrative d'appel de Versailles.

Steve Bodin, avec Guillaume Bonin

C'est une nouvelle péripétie judiciaire pour le projet du plateau Nord-Est (PNE), pré-programme d'aménagement urbain porté par la Ville de Chartres depuis plusieurs années. Un ensemble d'environ 100 hectares situé entre le centre-ville de la basse-ville, la sortie de l'autoroute A11 et la commune de Lèves, au nord. Et plus précisément, le pan concernant les activités commerciales du site. Dans l'attente de voir la fin pour mettre en place une nouvelle offre de logements, de commerces, de bureaux et d'équipements sportifs.

Le futur PNE prévoit notamment, à l'origine, une restriction des surfaces commerciales et de services à caractère commercial ainsi qu'un espace dédié aux loisirs. L'ensemble étant traversé par une voirie verte et végétal par un réseau « de modalités douces et de transports en commun ». Le projet planifie notamment la transfert de la zone commerciale Carrefour de l'autre côté de la RN10.

Mais ce projet doit faire face à plusieurs obstacles juridiques [1]. Le dernier en date est issu d'une décision de la cour administrative d'appel de Versailles [Yvelines], rendue publique le 18 décembre 2024, qui donne raison à l'épicerie-bar L'Archet de Barjouville en annulant le volet commercial du plateau Nord-Est prévu dans un avenant signé en janvier 2020 à la convention Action Cœur de Ville de Chartres.

« Nouvelle délimitation »

Pour comprendre cette affaire, revenons un peu en arrière. Chartres est bénéficiaire du programme d'intervention public Action cœur de ville, visant à lutter contre la perte d'attractivité et de vitalité commerciale, et contre l'existence de logements dégradés dans les villes moyennes. Une convention cadre pluriannuelle a été conclue par la commune, le 11 juillet 2018, avec divers partenaires nationaux et locaux. Un avenant à cette convention a été signé, le 13 janvier 2020.

Il faut dater de ces années cet avenant insérant la convention dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) et en étendre le périmètre d'intervention à Lèves, Mainvilliers, mais aussi au plateau Nord-Est de Chartres, où se « large pôle de commerces » doit voir le jour autour de Carrefour, concurrent de L'Archet.

Dans la foulée, la société Sodichar (Orléans) qui exploite donc le L'Archet de Barjouville, a formé un recours tendant à l'annulation, totale ou partielle, de cet avenant. Le tribunal administratif d'Orléans, qui a admis que la société Sodichar avait cet intérêt à agir du seul fait de sa qualité de « concurrent local », a rejeté sa demande, le 19 septembre 2022.

Mais la société Sodichar a fait appel de ce jugement. En cause : « concurrence accrue » [Ap.] qui nuirait « gravement à l'activité » [Ap.] qui allait « faciliter les implantations commerciales dans les espaces périphériques de Chartres », ce qui était donc « contraire » à l'objectif de ce programme de revitalisation.

« La Sodichar [...] exploite une grande surface commerciale dans le secteur de La Saulce à Barjouville [...] à proximité du périmètre [...] et plus particulièrement du plateau Nord-Est », commence donc par rappeler la cour administrative d'appel de Versailles, dans son arrêt du 18 décembre 2024 qui vient d'être rendu public.

Les juges de la cour administrative d'appel de Versailles indiquent : « Il est constant que le zone de chalandise de la société [...] inclut le plateau. Or, [...] les projets de création ou d'extension d'autres espaces commerciaux dans la zone de l'opération de revitalisation du secteur (ORT) bénéficient d'un régime d'exception de l'interdiction d'aménagement commercial. [...] L'avenant litigieux prévoit par ailleurs de créer sur le plateau Nord-Est un large pôle de commerces, ainsi que de déplacer le pôle commercial Carrefour de l'autre côté de l'avenue Jean-Mermoz. »

« Offre complémentaire »

Du Chartrain, dans ce dossier, le L'Archet de Barjouville « assimile » que l'inclusion du plateau Nord-Est de Chartres dans le périmètre de l'ORT méconnaît les dispositions [...] de cette de la construction et de l'habitation », rétrecir la cour administrative d'appel de Versailles. La société évoque en effet que le plateau Nord-Est « ne peut être regardé comme partie intégrante du cœur de l'agglomération chartraine ».

Chartres Métropole et la Ville de Chartres tiennent valoir, en défense, que cette extension était « pertinente » de centre-ville de Chartres en raison d'une « offre complémentaire » des parties commerciales et qu'elle allait dans une « modification image » de l'hyperzone, avec « l'attractivité économique » de cette « zone de vie ».

Volet commercial « simplifié et compromis »

Dans les pages de la cour administrative d'appel de Versailles, « le plateau Nord-Est est situé en dehors de ville et non en centre-ville [...], ses gens consomment en [...] ne font pas directement par les commerces à proximité. L'avenant de l'ORT prévoit une dégrève d'implantation d'espaces commerciaux sans distinction de taille. »

L'inclusion du plateau Nord-Est dans le programme Action Cœur de Ville « ne permet pas l'objectif de revitalisation » du programme, en créant dans la zone, les magasins du « tissant commercial » d'Orléans « étant situés en dehors de l'hyper-ville, pour une fonction de proximité ».

Au cœur décision, le volet commercial du PNE est supprimé dans un avenant de l'opération de revitalisation du secteur (ORT), lors un programme d'action « issu de vil. Les commerces envisagés dans le cadre du projet PNE n'auront donc pas le soutien de l'ORT. Cela concerne, notamment, le déplacement de la zone commerciale Carrefour. Contrairement, la Ville de Chartres « reconnaît que le volet commercial du PNE ne nécessite beaucoup simplicité et compromis pas en matériel avec de la zone administrative d'appel de Versailles. En résumé, on ne va plus entrer les barbelés dans un pouvoir dépenser. Cela ajoute une complexité de plus. Aujourd'hui, les et Rendez-vous est en cours ».

L'aggiornamento à jusqu'au mardi 18 février pour saisir le Conseil d'État.

[1] La cour administrative d'appel de Versailles a annulé deux décisions du tribunal administratif d'Orléans, dans le cadre du Chartres et à la SPL Chartres Métropole, concernant le projet commercial du secteur du Plan Nord-Est. Les cours contestent à des décisions du tribunal administratif de Versailles, et seront jugées par le Conseil d'État.

*Et puis, il y a l’éternel projet du maire de refondre en totalité, le plateau Nord-Est (**PNE**) de la ville. Un projet extrêmement compliqué, qui a déjà fait l’objet de nombreux procès et déconvenues au fil du temps,, comme se plait à le rappeler le quotidien local en date du **15/02** (page 6). Ce dernier, minimise le nouveau « **revers** » prononcé récemment par la cour administrative de Versailles, « **Nouvelle contrainte…** » ?, mais qui laisse supposer, que rien n’est impossible, fasse à l’entêtement du maire, qui vient (encore) de déposer une nouvelle plainte (une de plus à son crédit), entièrement financé avec l’argent du contribuable, « dans le cadre de la loi… », **vraiment ?** MédiaChartres à cherché à en savoir plus. **Que révèle la loi sur le sujet :**

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-

elus-locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9e%20par%20la%20chambre%20r%C3%A9gionale%20des%20comptes.

Des maires ont, par le passé, été obligés de rembourser « **les frais de protections**« , la justice ayant estimée qu'ils n'entrait pas dans le cadre réglementaire d'attribution ! : https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512

PLUS : Le quotidien local, pour sa part, réalise une bonne opération en début d'année, avec successivement deux pages complètes de publicités pour la piscine de Chartres « **L'Odyssée** » les samedis : 11/01/ (page 8) et 04/01 (page 8), **faut-il y voir une relation (?)**

L'agglomération n'est pas en reste, avec la publication , d'un « **Best OF** » 2001/2025 du magasine **VotreAgglo #138**, intitulé « **métamorrphose** »

https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/votre-agglo/detail/votre-agglo-hors-serie-138-fevrier-2025

196 pages entièrement consacré aux « **bienfaits** » (…) des interventions et idées géniales, (pour majeure partie), venant des ambitions du président de **Chartres métropole.** 300 grammes -information /propagande-, qui anticipent les futures élections municipales de 2016 (toujours aux frais du contribuable) Exemple du coût de revient : maquette (photocomposition), mise en page, imprimerie, livraison, distribution… soit (**hypothèse basse**) tirage annoncé à **78 200 exemplaires** x par 3 € = **234 600** + frais divers (énoncés ci-

dessus) moyenne de 2 euros par N° = **156 400** €, **pour un prix globale de 391 000 € (X 2 -Votre Agglo/Votre Ville- soit un total de… 782 000€) pour terminer comme çà** (photos ci-dessous)**, avant la poubelle !**

Idem, pour le N° spécial de « Votre Ville«

#249 (196 pages)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf

©

F. G.

et

Ph. L

 # GABEGIE !

Apologie des réalisations, mais aucune allusion aux **promesses non tenues** : reprise des appartements au dessus des commerces, transformés en résereves/reconstruction de la porte Guillaume/ remise en état des rues du centre ville//etc.

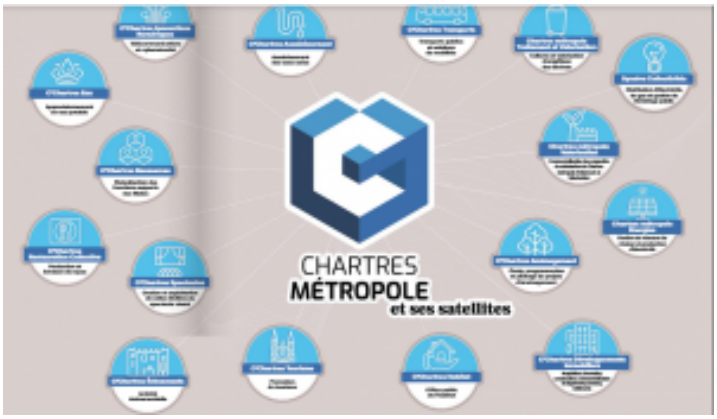

Également : abattage d’arbres tout azimut (le seul vert visible près de la Cathédrale, est désormais, celui posé sur les tables des restaurants)/ la bétonisation à outrance de la ville/ un « **endettement métrisé** » ? voté par des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas en ville/ les perpétuels chantiers/ une circulation rendue presque impossible/ fermeture du centre de loisir « **le Rigeard**« / la multiplication des satellites, sans jamais divulguer les Noms des dirigeants et les résultats financiers (données publiques)/ l’absence du reconditionnement complet du musé/ fermeture et non sécurisation, du jardin de l’évêché/ suppression de la presque totalité des parkings de surface, au profit du privé/construction d’une mairie à la taille et goût de l’édile/ non respect de la loi **ZAN**/ une multitude de privilèges accordé à un cercle d’amis-es et proches (Famille)/ etc **https://fr.wikipedia.org/wiki/Privil%C3%A8ge**

« Ne pas avoir de limite, ne pas sentir le vent tourner et les ennuis arriver »

Moujib Kada

LA GUERRE, DES « TROIS »…

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Dans ce soit disant « **monde civilisé** » **MédiaChartres** retient surtout les dérives qui s'accentuent et font quotidiennement l'actualité et la une des Médias.

https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/eure-et-loir-une-m%C3%A8re-et-son-fils-victimes-dune-attaque-au-couteau-le-suspect-hospitalis%C3%A9/ar-AA1z2Wh4?ocid=BingNewsSerp

Les nombreux conflits : Ukraine, Palestine, Congo, Liban, etc. La population qui ne croie plus en sa sécurité, agressions et assassinats en net progression. Les politiques qui se livrent des combats fratricides dans les arènes des ambitions personnelles (entre deux gros mensonges). Le pouvoir d'achat, budjet d'austérité sans précédent voté à l'assemblée nationale, validé et renforcé par le Sénat, l'emploi, la crise financière, la guerre commerciale qui menace avec les Etats Unis, **en bref, l'anxiété du futur ou la vie au quotidien**. Et ce ne sont pas les fulgurants (et inqiétants) progrès de l'**IA** (intelligence artificielle) qui vont calmer le stress (bien au contraire). La bonne nouvelle, c'est que la France, après avoir fait « **les fonds de tiroirs** » à retrouvé **100 M€** (milliards d'euros) pour financer en urgence, l'avancement du développement de l'**IA** (?). La course est bien lancée, pour la domination (des restes) du Monde de demain.

https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=chanson%2c+The+end+of+the+Woord&mid=53C176715CB52CAD827E53C176715CB52CAD827E&FORM=VIRE

À Chartres (28000), le maire/président d'agglomération, nous dévoile dans le **N° #248** du magazine « **Votre Ville** » n'avoir que **3** (trois) priorités, **le reste ne le concerne pas (?)** (où peut-être, juste sa longue réflexion (dilemme), sur le fait d'adhérer (où pas) au parti **LR** (pour plaire et faire comme les « **copains**«). https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/en-eure-et-loir-qui-sont-les-tenors-politiques-qui-soutiennent-la-candidature-de-bruno-retailleau-a-la-presidence-des-republicains_14640539/

Des priorités très largement détaillées, en pages : 6 à 9, vision apocalyptique de la ville !

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-248-janvier-magazine-chartres-ville.pdf

> « Il faut concentrer nos moyens sur la réhabilitation des jardins de l'Évêché. »

À commencer par la **N° 1**, » **le jardin de l'évêché**« , resté des années en décrépitudes, qui subitement et contre toute attente, à l'attention et les faveurs du maire, qui se doit, rappelons-le, de tenir ses engagements à l'égard des **sociétés de BTP**, partenaires de la ville et de l'agglomération ! (fournir des chantiers), comme la construction d'un parking **PAYANT** sous le jardin […]

Construire également un nouveau parking, entièrement… **PAYANT** en lieu et place de l'actuel centre de recrutement de l'armée, et l'un des fiefs (pour le moment) de la **Société Eiffage** (place Saint Pierres), **mis à disposition de cette derniere, gracieusement par la mairie, en supprimant aux élèves, le square du lycée Marceau, et au plus grand mépris du code de la route et interdictions locales. Les « phantasmes » de l'édile, passent encore avant le bien-être des enfants et adolescents** (question, d'habitudes à Chartres) !

AVANT :

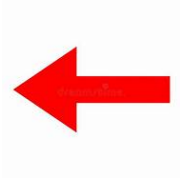

APRÈS :

Après cette promotion **GRATUITE**, pour les « **projets de la ville** » (et personnels), **MédiaChartres** va continuer ses investigations.

Sylvie Muller

MENSONGES/RÉALITÉ !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Alors qu’un énième premier ministre, se réjouit d’avoir fait passer le **budget de fonctionnement 2025, pour la France (?)** **MédiaChartres** médite encore, sur ce tour de « **passe-passe** » réalisé avec, et grâce à des compromis […] et des promesses à tour de bras.

enfumage !

Une première étape dans le futur grand plan d'austérité, qui se profile à l'horizon.

Une question subsiste, comment en sommes nous arrivé là, et une deuxième (plus intéressante), **ou est passé l'argent** ?

MédiaChartres apporte des réponses, pour comprendre !

Et pour mieux assimiler, regardez, et SURTOUT écoutez attentivement, Analyses et témoignages :

https://www.youtube.com/watch?v=hcKZ6lXvy-I

Pour les septiques ou adeptes de la « théorie du complot », un petit retour sur une page de notre histoire. Et les

similitudes incontestables et glaciales, avec le présent (et l'avenir, proche).

– Face au spectacle dramatique de la dette publique, tout se passe comme si ce problème, parce qu'il est d'actualité serait inédit. A tel point que les solutions proposées à longueur de discours – **moins de dépenses et/ou plus de recettes** – paraissent novatrices et évidentes.

Or quiconque s'intéresse à l'Histoire ne peut qu'être stupéfait par la similarité des discours d'aujourd'hui et d'hier, en particulier si l'on étudie la dette de la Première guerre mondiale.

D'emblée, il ne s'agit pas de céder à la facilité de dire que l'Histoire se répète (quoique). Ce sont les acteurs de l'Etat qui se répètent. Utilisant les mêmes concepts, ils proposent les mêmes solutions. Seulement, ces mêmes solutions ont conduit à transformer la comédie de la dette publique des années 20 en tragédie des démocraties des années 30.

Après la guerre, la dette publique intérieure est de 178 milliards de francs pour un budget normal de 5 milliards de francs en 1914. Le Gouverneur de la Banque de France pose le problème dans des termes qui n'ont depuis pas varié : « *Le retour à [l'] équilibre a pour condition première le remboursement de la dette de l'Etat, remboursement qui dépend lui-même et d'une stricte économie dans les dépenses publiques et de l'effort du pays pour fournir au Trésor des ressources suffisantes* ». Partant, le Bloc national peut se faire élire en 1920 avec pour programme « *Assainissement des finances publiques, lutte contre le gaspillage, limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, simplification des rouages, suppression des emplois inutiles* ». La comédie de la dette publique peut commencer.

Lorsqu'il est question de dépenses, « ***il y a trop de fonctionnaires*** » (E. Brousse, ch. des députés, 14/12/21). Un

sénateur dit : « ***une politique qui tend à réaliser dans les services publics les économies nécessaires je l'appellerai une politique de réformes.*** » **(20/05/20).**

Concernant les impôts : « *le système fiscal doit être fonction du système économique. Vouloir faire l'inverse, c'est compromettre le développement du pays, c'est arrêter dans leur essor toutes les initiatives de production* » écrit un ministre des finances.

La dette est telle que le Bloc national ne parvient pas à régler le problème. Lorsque la dette occupe la moitié du budget de l'Etat, la réduction des dépenses pour la soutenir impliquerait un hara-kiri étatique. Pour autant, la comédie de la dette mène à une crise de la vie chère qui permettra à la Gauche conduite par Herriot de se faire élire.

Par souci de crédibilité, la Gauche ne remet pas en cause le texte de la comédie qui s'est jouée depuis 1920. Herriot dit « *il nous faudra inspirer la confiance, montrer que nous en sommes dignes, montrer que des hommes comme nous, des républicains de gauche sont de bons administrateurs, nous devrons appliquer les principes sans lesquels il n'y a pas d'Etat solide, et, en particulier,* ***le principe de l'équilibre budgétaire*** ».

Et la comédie pourra se rejouer en dépit de l'alternance politique : « « *Nous voici engagés dans un débat dont dépend l'avenir des finances françaises* » (**28/01/26**) « *Pour qu'[un patron] ait cette confiance, il ne faut pas le décourager par des impôts excessifs ».* (**30/01/26**).

Là encore, la dette est telle que l'issue de la comédie ne peut mathématiquement pas être résolue par la réduction des dépenses ou l'augmentation des impôts. Mais au lieu de remettre en question les solutions classiques, les acteurs doutent de l'institution parlementaire. **Si le Parlement n'arrive pas à résoudre le problème de la dette, le problème**

c'est le Parlement. Un comité de spécialistes propose ce que l'un deux nomme lui-même une « **dictature financière** » (E. Moreau).

Poincaré finira par obtenir les pleins pouvoirs en matière financière en 1926. Il signera plus de 80 décrets en moins de 4 mois. On peut sourire de certains : « *La situation financière commande, dans tous les domaines, les plus rigoureuses économies. Or, les brigades de gendarmerie à cheval sont d'un entretien coûteux et, dans beaucoup de cas, le gendarme à bicyclette peut remplacer sans inconvénient, le gendarme à cheval* » (**17/09/26**). D'autres sont saisissants tant ils transforment le rôle économique de l'Etat. Le sous-préfet doit ainsi devenir un « *animateur* » pour faire « *l'inventaire nécessaire des ressources économiques* » en « *promouvant l'organisation et la création des industries* » (**10/09/26**).

Ces mesures ne suffiront encore pas, pour les mêmes raisons. Mais au passage, l'institution parlementaire, et à travers elle la démocratie représentative en est ressortie singulièrement affaiblie.

Malgré l'autoritarisme des décrets, Poincaré ne résout pas le problème avec les méthodes qui avaient été appliquées aveuglement depuis 1920. Ce n'est qu'au bord du gouffre monétaire qu'il finit par accepter que la dette ne pourra pas être payée. Par la loi du 25 juin 1928, 80% de la dette est effacée en divisant la valeur du franc par 5. C'est le miracle Poincaré.

Malgré cette issue, les dix années du joug de la dette avaient tant acculé la société française dans la vie chère et remis en cause les cadres démocratiques au nom des nécessités économiques, que les années 30 pouvaient commencer.

Une courte leçon en forme de souvenir s'impose : les pleins pouvoirs ont d'abord été accordés en France pour des raisons budgétaires. La crise de la dette publique des années 20 a

préparé la crise de la démocratie des années 30, en plongeant l’Europe dans l’abime des années 40.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_de_la_France_dans_la_Grande_D%C3%A9pression

Pour aller plus loin : (pour les plus septiques).

En DVD :

LES SECRETS
DE LA FINANCE MONDIALE
L'argent dette
"Le système bancaire moderne fabrique de l'argent à partir de rien.
Ce processus est sans doute le tour de passe-passe le plus étonnant jamais inventé."
Josiah Stamp, directeur de la Banque d'Angleterre de 1928 à 1941
DVD

Question de MédiaChartres.

Allons nous revivre, un siècle plus tard, le même épisode (genre, film « Un jour sans fin ») ?

– La politique c’est comme la mode, un éternel recommencement, rien ne change vraiment –

Martine Leroy

INONDATION (S)

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Le précédent article de MédiaChartres, avait-il des relents de prémonitions ?

https://mediachartres.fr/2025/01/27/armageddon/

Dans le monde d’aujourd’hui, dominé par une actualité « **blues**« , « ensauvagement de la jeune génération, déserts médicaux, individualisme chronique de la population, justice/police en pleine déconfiture, politiciens à la ramasse, etc »

Le climat du « bien vivre » se délite au quotidien de plus en plus vite, certains évitent d’en faire « **écho** » (?)

Le climat, c’est aussi celui du temps, des intempéries à répétitions qui bouleversent la vie de milliers de personnes.

https://www.leparisien.fr/faits-divers/eboulement-en-savoie-1-500-naufrages-de-la-route-heberges-cette-nuit-lacces-aux-stations-de-ski-encore-complique-02-02-2025-QAS4YZ5JCVCYVCSHCAS7UWV5FU.php

https://actu.fr/planete/climat/crues-historiques-pourquoi-ces-inondations-records-en-france-sont-liees-au-changement-climatique_62181129.html

Dans l’agglomération de Chartres, elles sont bien réelles et visibles:

© MédiaChartres

28/01/2025

28/01/2025

28/01/2025

Les pouvoirs publics se disent impuissants, il existe pourtant de possibles solutions :

https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-lacombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343

https://www.francebleu.fr/infos/environnement/crues-il-faut-apprendre-a-vivre-avec-l-inondation-souligne-un-architecte-et-urbaniste-7493990

Le coût de la vie depuis le 1er février : https://actu.fr/economie/tabac-epargne-prix-de-l-electricite-autoroutes-tout-ce-qui-change-au-1er-fevrier-2025_62163569.html

Les licenciements à venir, la Banque de France estime par ailleurs que 143 000 emplois pourraient disparaître en 2025, principalement dans les secteurs industriels et les services à faible valeur ajoutée.

https://www.economiematin.fr/chomage-augmentation-emploi-france-crise-2025

Local : https://www.lechorepublicain.fr/luce-28110/economie/34-emplois-menaces-par-le-projet-de-fermeture-d-un-site-industriel-d-hydro-a-luce_14632765/

Enfants en danger : l'État rappelé à l'ordre par le Défenseur des droits : du 29/01/2025

https://www.defenseurdesdroits.fr/protection-de-lenfance-808

https://www.mediapart.fr/journal/france/290125/enfants-en-danger-l-etat-rappele-l-ordre-par-le-defenseur-des-droits?utm_source=quotidienne-20250129-200606&utm_medium=email

&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250129-200606&M_BT=1654172231343

Une où deux petites (et dernières) « bonnes nouvelles », pour la route… et celles-ci -ci sont de taille !

https://actu.fr/sciences-technologie/un-asteroide-gros-comme-un-terrain-de-foot-pourrait-frapper-la-terre-pourquoi-2024-yr4-inquiete_62181487.html

https://actu.fr/monde/horloge-de-l-apocalypse-avec-donald-trump-l-humanite-n-a-jamais-ete-aussi-pres-de-la-catastrophe_62179957.html

Dans la course à la gouvernance du monde, l'**IA** est largement en tête, et la guerre fait rage, faisant des perdants (**pour 600 Md- milliards de dollars- en une seule journée**), la suite promet d'être « **spectaculaire**« :

https://www.abcbourse.com/marches/nvidia%E2%80%AF-un-crash-boursier-historique-a-cause-de-deepseek_654679

Après ce flot d'informations, MédiaChartres maintient le cap, sur la vision de l'avenir du monde, de Chartres et de l'agglomération.

Noël Lechable

ARMAGEDDON

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres, ouvre une parenthèse sur l’état général des habitations de Chartres et des alentours.

Nombreux sont les chantiers « **promotions immobilières** » en cours où en projets, malgré le contexte déficient, qui touche de plein fouet le secteur.

https://www.bfmtv.com/immobilier/construction/agences-promoteurs-les-faillites-d-entreprises-ont-explose-en-2024-dans-l-immobilier_AV-202501210635.html

Les raisons sont multiples : pouvoir d’achat en berne, crainte du lendemain, taux d’intérêt des prêts, incertitude du marché du travail, crise politique, menaces géopolitiques, peur de l’avenir, suppression des aides à la rénovation, etc. La liste est de plus en plus longue et non-exhaustive.

Un climat anxiogène (peut-être voulu et créé pour mieux contrôler les populations ?) « simple extrapolation ».

La nature accentue le phénomène par le dérèglement climatique, qui à des répercutions, souvent dramatiques sur notre quotidien.

À l’exemple des habitations, qui subissent les affres des variations phénoménales de températures (quatre saisons en une semaine).

Les pouvoirs publics évitent de trop médiatiser le sujet, hausses vertigineuses des tarifs des compagnies d'assurance, elles refusent pour certaines, d'assurer les risques de « **catastrophes naturelles**« , ce qui à décidé un maire d'une petite commune de France, de prendre un arrêté « **d'interdiction de catastrophe naturelle** » !

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/insolite-sans-assurance-un-maire-veut-interdire-les-catastrophes-naturelles-sur-son-territoire-3084982.html

Les arrêtés de mise périls ne se comptent plus, et les budgets comme les artisans, sont dans l'impasse.

Voyez plutôt : https://www.facebook.com/HaroldHuwart/videos/1333321617653086/

Le monde va à vau-l'eau et l'attention des personnes ne retient (au mieux), que la « **vérité des médias**« .

Un monde étrange qui continue de tourner […], mais avec deux questions existentielles, comment et jusqu'à quand ?

2025 début du changement de la vie de millions de personnes, **l'intelligence artificielle** va faire sa grande rentrée et imposée **S**es nouvelles règles et surtout, changer les modes de vies sûr la planète, être gouverné par des mégas data centers gigantesques.

MédiaChartres, reste nostalgique de ce monde qui va disparaître au « **profit-S** » de celui de demain.

Sylvie Muller

A UN FIL !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres a lu l'édito du magazine destiné à : la propagande, aux congratulations où promotions, des élus-es de la ville de Chartres. « **Votre vile** » **# 248,** le maire et président de l'agglomération, évoque (citation) dans un soupçon de « **lucidité**« , les sombres perspectives de l'année **2025**, avant d'adresser ses vœux aux quelques lecteurs qui prennent encore le temps de le lire [,..] malgré un tirage « **annoncé** » à **55 800 exemplaires ?** (qui pour la plupart, finissent au pilon avec l'argent des contribuables).

nous allons poursuivre notre effort de construction de logements variés pour accueillir les personnes qui vont occuper les 1500 emplois qui accompagneront les investissements industriels en cours.

Dans l'édito (du maire) du même numéro (page 3), nous

apprenons qu'un gros effort financier (**plusieurs millions d'euros**), à été décidé de façon autocratique, pour financer la construction des futures habitations, devant accueillir les **1500 personnes,** venant pour la plupart d'autres départements que l'**Eure et Loir** et qui doivent (?) êtres le « **renfort** » de l'usine/laboratoire de la rue **Edmond-Poillot.** Pour mémoire la ville et l'agglomération ont déjà massivement financées les extensions de cette **société PRIVÉE** (CQFD) Il est donc possible à **Chartres**, de trouver des fonds, pour le secteur privé et les actionnaires, mais… impossible, pour les **URGENCES** publiques !

MédiaChartres s'interroge du retour sur investissement pour la communauté (et non… à titre privé) !

Erreur de casting… des constructions qui auraient puent êtres à destination des très attendus personnels de soutient, aux services de santé, qui doivent faire face en ce moment et comme ils peuvent, **dans des conditions extrêmes**, à l'épidémie de grippe hivernale !

Un hôpital chartrain qui est désormais (comme beaucoup d'autres en France) géré comme une **PME**, par des comptables sans tenir compte (un comble pour des comptables) des avis objectifs du corps soignant, de la réalité des contraintes et des urgences du terrain.

Des personnes meurent chaque jour dans les **AP- HP**, par manque de personnel, les patients sont « **stockés** » sur des brancards dans les couloirs durant des heures, dans l'attente d'une hypothétique prise en charge, ce qui conduit à de véritables drames !

EXEMPLES :

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/epidemie-de-grippe-les-hopitaux-du-centre-val-de-loire-en-tension-le-plan-blanc-declenche-dans-plusieurs-etablissements-3088150.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-

loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20250109&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1053043

https://www.leparisien.fr/essonne-91/une-patiente-de-20-ans-qui-attendait-depuis-des-heures-sur-un-brancard-decede-aux-urgences-de-longjumeau-09-01-2025-LKB276NMOJDB3LFGWAXQ3J4FRA.php

https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/villeneuve-saint-georges-enquete-ouverte-apres-le-deces-dune-jeune-femme-dans-la-salle-dattente-des-urgences-10-01-2025-3NM6Y4274FDZJHDTFWI7UHA4XE.php

-7 ministres de la Santé en 2 ans et demi-

Comment avancer et apporter des solutions, avec une politique en totale déshérence ?

À Chartres, une partie du personnel à déjà démissionné (sans êtres remplacé), et cela concerne également les services annexes, comme la maintenance (sources **MédiaChartres**). **Priorité = #parking payant.**

Le maire, président honoraire de l'hôpital, se garde de commenter la situation, et préfère continuer à élaborer ses

projets titanesques. Mais est-ce vraiment se qu’attendent aujourd’hui les Chartrains, dans la vie au quotidien, sérieusement, n’ont-ils pas d’autres sujets de préoccupations auxquels ils doivent faire face ?

Avec une mémoire collective, nous aurons sûrement une réponse, au terme des 14 mois à venir.

Pourtant, souvenez-vous, ce même hôpital de Chartres, lui a sauvé la vie, il y a 5 ans (pose de stents).

Malgré tout, **MédiaChartres,** vous souhaite le meilleur, pour **2025.**

Clara Hirch

https://www.mediapart.fr/journal/france/230125/nombres-de-soignants-l-hopital-les-socialistes-trouvent-une-large-majorite-l-assemblee?utm_source=quotidienne-20250123-201713&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250123-201713&M_BT=1654172231343

MédiaChartres vous informe, qu'il n'y aura pas de parution la semaine prochaine, pour raison de « redéfinition de la ligne éditoriale » (élargissement).

PAUSE !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres, vous souhaite de :

et vous donne

le lundi 13 janvier.

La rédaction

BEST OF 2024

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres, fait le point et vous invite à une rétrospective en **10** « ***points chauds***« de l'année qui s'achève (et même, de celle d'avant) !

Quelques sujets, la suite est disponible à volonté sur notre page d'accueil en sélectionnent une catégorie, et en faisant votre choix.

https://mediachartres.fr/2023/04/03/rebondissement/

https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/

https://mediachartres.fr/2024/02/21/lembrouille/

https://mediachartres.fr/2023/11/18/cm/

https://mediachartres.fr/2023/10/02/ironie/

https://mediachartres.fr/2023/09/23/obscurantisme/

https://mediachartres.fr/2023/09/18/services/

https://mediachartres.fr/2024/07/29/tres-chers/

https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/

https://mediachartres.fr/2024/05/13/money-is-money/

la rédaction